

Dérashoth de 'Hanoukka

Premier Dévar Torah (Déjà publié en 5772)

Dérasha de Hanoukka Adapté du livre Maor Israël – Rav Ovadia Yossef Tome « Dérushim » Pages 103-105

Dans le Tour Ora'h 'Haym Ch. 670, Maran le Beth Yossef pose la question suivante :

- Il y a lieu de préciser pour quelle raison les sages ont instauré la commémoration de Hanoukka pendant 8 jours ? Or, l'huile présente dans la « fiole » était suffisante pour éclairer pendant une nuit et il s'avère donc que le miracle n'a eu lieu « que » pendant 7 jours ! Il y a lieu de répondre qu'ils avaient partagé l'huile en 8 parties, une par nuit, et que chaque portion a permis l'allumage (miraculeux) du soir au matin. Il s'avère donc que le miracle a eu lieu chaque nuit pendant 8 jours.
- Tel est également l'opinion de Moara'h Bar Shémouel, un élève du Rashba [Espagne] dans son livre Tséror Hamor. Rapportons ses propos : « Si tu dis que puisqu'il y avait suffisamment d'huile pour allumer une nuit, en conséquence il n'y a pas eu de miracle la première nuit ! Il y a lieu de dire que puisque lorsque les Asmonéens ont vu qu'il n'y avait qu'une quantité d'huile suffisante pour allumer une seule nuit, alors ils l'ont partagée en 8 parts, une pour chaque nuit (le temps de fabriquer de l'huile pure), et que sur cette petite part d'huile il a eu un miracle qui a permis à la Ménorah de rester allumée toute la nuit, du soir au matin. Il s'avère donc que le miracle a eu lieu pendant 8 jours. D'autres ont également écrit une explication identique.

Le Péri Hadash [Ribbi Hizqiyayou Da silva] a une difficulté par rapport à cette explication. En effet, il est indiqué dans la Guémara (Traité Ména'hoth, 89a) que lorsque la Torah, à propos de la Ménorah, dit « du soir au matin » cela signifie : « mets une quantité d'huile suffisante pour que les lampes soient allumées toute la nuit ». En conséquence, comment peut-on expliquer que l'huile a été répartie en 8 parts ? [il fallait mettre la quantité entière, afin que les lumières tiennent toute la nuit]. Cette question est posée également dans d'autres ouvrages.

On trouve un développement similaire dans le Méiri (à propos de la Guémara Shabbath 21b) qui écrit :

- Bien que le premier soir il n'y a pas eu de miracle, car il y avait dans la « fiole » suffisamment d'huile pour tenir toute la nuit, certains ont écrit, qu'à l'époque ils se sont rendus compte du peu d'huile dont ils disposaient et donc ont réparti l'huile en 8 parties, une pour chaque soir. En fait il fallait huit jours pour aller dans la ville de Taqoa, qui se trouvait dans le territoire de la tribu Asher ; là était l'endroit où ils fabriquaient l'huile et il fallait 8 jours pour l'aller, la fabrication de l'huile et le retour.
- Le Méiri poursuit : cette explication ne me semble pas correcte, car s'il en était ainsi comment ont-ils pu se baser sur le fait qu'il y aurait un miracle le premier soir ? [en répartissant l'huile en huit parties].

J'ai trouvé [dit Rav Ovadia Yossef] dans les Tossafoth du Réém sur le Samag, dans les lois sur Hanoukka, la même question de savoir pourquoi on commémore le miracle 8 jours alors qu'en fait il n'a eu lieu que 7 jours [en utilisant toute l'huile le premier soir]. Il répond en disant que l'huile a été répartie en 8 parts ; chaque nuit ils utilisaient un huitième et par un miracle la lumière tenait toute la nuit. Ce qui est dit par les sages qu'il était nécessaire de mettre une quantité d'huile suffisante pour tenir toute la nuit (comme vu plus haut), cela est nécessaire pour la Miçwah [à priori] mais si on n'a pas mis cette quantité suffisante on est tout de même quitte [à postériori] (N.B : et donc à postériori, si l'huile a été répartie en huit partie, ils ont été quitte).

Cependant, dans les Responsa Le'hem Shélomo l'auteur s'étonne de cette position car on dispose de deux versets, l'un dans la Parasha de Téçawé et l'autre dans la Parasha de Emor qui disent « du soir au matin » ; dans ce livre il démontre également que lorsque la Torah dit **וַיִּתֵּן יְיָ אֱלֹהֵינוּ שֶׁמֶן זַיִת טָהוֹר** « **une huile pure d'olives concassées** » c'est également nécessaire à postériori comme le dit d'ailleurs le Rambam.

En conséquence, il semble qu'on peut répondre que le miracle était de la manière suivante. Lorsqu'ils sont venus verser l'huile, dès que le huitième d'huile a été mis alors immédiatement la fiole s'est remplie complètement (miraculeusement) et donc seulement un huitième de la fiole a été utilisé, et les lumières ont brûlé du soir au matin. Il semble que cette explication soit celle du « Séfer Haéshkol » qui pose notre question (le miracle n'a eu lieu que 7 jours) et répond en ces termes :

- Lorsqu'ils ont vidé un huitième de la fiole, immédiatement les luminaires se sont remplis complètement d'huile de façon miraculeuse et la fiole n'a été vidée que d'un huitième.

D'autres auteurs ont répondu de la même manière.

Cependant, [dit le Rav Ovadia] il me semble que lorsque les Asmonéens ont vu tant de miracles et de prodiges qu'a accompli Hashem en leur faveur, en donnant « les forts aux mains des faibles, les nombreux aux mains des peu nombreux », et qu'ils ont réussi à repousser leurs ennemis, car ils se sont mis en danger pour la sanctification d'Hashem en sortant contre des armées. En conséquence Hashem « est sorti » en ces jours et a combattu contre les grecs et les a faits tomber.

Après la victoire, ils sont retournés au Beth Hammiqdash et l'ont purifié. Le miracle était devenu leur quotidien, une chose naturelle. Ils étaient certains qu'Hashem allait poursuivre ses bontés en faisant un miracle lors de l'allumage de la Menora car chaque jour on voyait 10 miracles faits dans le Beth Hammiqdash comme on le voit dans le Talmoud (Yoma 21a). Parmi les 10 miracles du Temple il y avait la lumière qui était à l'ouest qui restait allumée pendant 24 heures, du soir au soir, alors que les autres lumières tenaient du soir au matin. Ils ont compris que la présence Divine était parmi eux et donc ont compté sur un miracle.

De même, Rabbi Hanania Ben Dossa était confiant dans le fait qu'Hashem allait lui prodiguer des miracles. Lorsque sa fille était stressée car elle avait inversé de l'huile par du vinaigre [pour les lumières de Shabbath], il a répondu qu'elle n'avait pas à être stressée et a dit « celui qui a dit à l'huile de faire une flamme, Lui-même dira à ce vinaigre de faire une flamme ». cette flamme a tenu tout le Shabbath jusqu'à la Havdala !

De même son épouse avant l'habitude de s'occuper du four chaque veille de Shabbath (même vide) et lorsqu'elle a vu que sa voisine venait voir le four, elle était certaine qu'elle n'allait pas avoir honte et miraculeusement le four s'est rempli de pain.

Il n'est donc pas étonnant que les Asmonéens aient compté sur un miracle en ne prenant qu'un huitième d'huile !

Lorsque nous réfléchissons au le miracle de Hanoukka on se rend compte que toute la Torah Orale qui est notre possession de nos jours est par le mérite du miracle de Hanoukka.

Si on réfléchit, on se rend compte que tout l'enseignement de la Mishna et du Talmoud est basé sur les propos de maîtres [Tanaym] à partir de la génération de Hillel (et les générations suivantes) et à partir de leur enseignement nous réfléchissons et apprenons une chose à partir de l'autre.

Des générations précédentes, il n'y a aucun enseignement dans le Talmoud. Or Hillel a été prince 100 ans avant la destruction du second temple et le miracle de Hanoukka a eu lieu plus de 200 ans avant la destruction du second temple, et s'il n'y avait pas eu, à D.ieu ne plaise, le miracle de Hanoukka nous n'aurions rien eu de la Torah orale qui est à notre disposition aujourd'hui.

Ainsi, le miracle de Hanoukka est un grand miracle permettant de conserver la Torah et il y a ainsi « la lumière de Miçwah » נֵר מִצְוָה [de Hanoukka] et « la Torah est lumière » נִתְּוֹרָה אֹר , qui est la Torah orale (Mishna et Talmoud).

Second Dévar Torah (5773)

Tiré du site <http://bnei-zion.com>

Au nom de Shévilé Piné'has de Rav Piné'has Friedman

Il est connu d'après les livres Saints au nom de Rabbénoù HaAri Zal (Péri Ets Haym, Shaâr 'Hanoukka) que pendant les huit jours de Hanoukka, les treize attributs de Miséricorde D.ivins illuminent. C'est pour cela que les Sages ont institué, en regard des treize attributs de miséricorde, les treize mots qui constituent la bénédiction sur l'allumage des lumières de Hanoukka « Baroukh Atta Hashem Eloqénou Mélekh Aôlam Asher Quiddéshanou Bémitvotav Vétsivanou Léhadliq Ner Hanoukka ».

Il nous faut comprendre cette notion. En vérité, pourquoi y-a-t-il dévoilement des treize attributs de miséricorde uniquement à 'Hanoukka ?

Dans le saint livre « Béné Yssakhar », le Rav Tsvi Elimélekh Shapira démontre avec des preuves claires que le fondement du miracle de 'Hanoukka est dans la grande lumière qui a été créée le premier jour de la création du monde et qui a été par la suite cachée pour les Tsaddiqim dans le monde futur, ce qu'on appelle **Or Hagganouz**, « la lumière cachée », comme nous le voyons dans le Talmoud (Haguiga 12a) « Avec la lumière que le Saint béni soit-Il a créé le premier jour [de la création], le premier homme, Adam Harishone, voyait d'un bout du monde à l'autre. Comme Hashem a scruté la [les actes de la] génération du déluge et

de la génération de la tour de Babel, et a vu que leurs actes étaient mauvais alors il leur a caché cette lumière, comme il est écrit (Job Ch. 38 v. 15) : « מְרַשְׁעִים אֹרָם » « Il a retiré leur lumière des mécréants » et pour qui a-t-il caché cette lumière ? Pour les Tsaddiqim dans le monde futur comme il est écrit :

וַיְהִי אֵל קִים אֶת-הָאֹר, כִּי-טוֹב

Dieu considéra que la lumière était bonne

On a également, dans le livre « BénéYssakhar », les propos du « Baal Roqah » (qui était un Tossaphiste) qui explique que les sages ont instauré d'allumer ל"ו = 36 lumières pendant 'Hanoukka (36 lumières pendant toute la fête sans compter les Shamash) en regard de cette lumière initiale qu'a utilisée Adam Harishone pendant seulement 36 heures comme on le voit dans le Talmoud de Jérusalem (Bérakhoth 88a) « pendant 36 heures Adam Harishone a utilisé la lumière créée le premier jour : douze heures le vendredi, douze heures la nuit de Shabbath et 12 heures pendant la journée de Shabbath et Adam Harishone voyait, avec cette lumière, d'un bout du monde à l'autre ».

Rabbi Pin'has Miqorits rajoute que les ל"ו = 36 lumières de Hanoukka sont le dévoilement de cette lumière cachée qui a éclairé Adam Harishone pendant ל"ו = 36 heures et cette lumière a été cachée **dans la Torah Orale** (Torah Shébéal Pé) dans laquelle il y a ל"ו = 36 traités (de Talmoud). A chaque fête de Hanoukka au moment de l'allumage [des lumières de Hanoukka] cette lumière cachée, Or Hagganouz, se dévoile.

Conformément aux saints propos du Rav Pin'has Miqorits on trouve dans certains Minhaguim (habitudes) qu'il faut allumer pour Shabbath ל"ו = 36 lumières en regard des 36 heures pendant lesquelles Adam a pu profiter de cette lumière initiale, qui a été ensuite cachée, le Or Hagganouz, et on ramène au nom du Rav Pin'has Miqorits qu'il s'agit de la lumière des 36 traités talmudiques (des 36 traités de la loi orale) et c'est également celle des 36 lumières de Hanoukka. Le Rav Pin'has Miqorits a rajouté, propos rapportés par son élève, que cette lumière, ce Or Hagganouz, a été cachée dans les 36 traités de la loi orale et ainsi a été accompli le miracle de hanoukka (grâce à cette lumière cachée). De plus, rajoute cet élève au nom de son maître, à chaque Hanoukka au moment de l'allumage des lumières ce Or Hagganouz, cette lumière cachée, se dévoile, et il s'agit de la lumière de Mashia'h.

Par ce qui vient d'être rapporté, le Béné Yssakhar nous explique que c'est pour cela que cette période est appelée « Hanoukka » חנוכה, car ce mot provient de la racine חנך c'est à dire « **éducation, prendre l'habitude de** », et ce en prévision de la délivrance future (et finale) car alors ce Or Hagganouz, cette lumière cachée, se dévoilera complètement conformément à l'enseignement des Sages (voir l'enseignement du Talmoud Haguiga rapporté plus haut) « **et cette lumière a été cachée au profit des Tsaddiqim dans le monde futur** », c'est pour cela que cette lumière est appelée « **lumière de hanoukka** » נר חנוכה, c'est à dire la « **lumière d'éducation de la lumière du monde, en vue de la délivrance future dans laquelle se dévoilera le Or Hagganouz, la lumière qui a été cachée** ».

Il nous faut expliquer ce qu'est cette « éducation/enseignement » qui repose sur nous [que nous prenons] lorsque se dévoile « la lumière qui a été cachée » pendant Hanoukka ?

Introduisons ces versets de la Parasha Béaalothe'kha (Bémidbar/Nombres Ch. 8 v. 2 et 3) :

דַּבֵּר, אֶל-אַהֲרֹן, וְאָמַרְתָּ, אֵלָיו: בְּהֶעֱלֵתְךָ, אֶת-הַנֵּרוֹת, אֶל-מוֹל פְּנֵי הַמְּנוֹרָה, יָאִירוּ שִׁבְעַת הַנְּרוֹת.

"Parle à Aaron et dis-lui: Quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face du candélabre [Ménorah] que les sept lampes doivent projeter la lumière."

וַיַּעַשׂ כֵּן, אַהֲרֹן--אֶל-מוֹל פְּנֵי הַמְּנוֹרָה, הֶעֱלָה נֵר תִּיהָ: כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה, אֶת-מֹשֶׁה.

Ainsi fit Aaron: c'est vis-à-vis de la face du candélabre qu'il en disposa les lampes, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.

Rashi explique sur « [Ainsi fit Aaron](#) » : **Cela est à l'éloge de Aharon qui n'a rien changé** [à l'ordre reçu] (Sifri).

Les commentateurs s'étonnent sur ce commentaire de Rashi (au nom du Sifri), car comment pourrait il venir à l'esprit que Aharon, ce Saint homme, puisse changer, à D.ieu ne plaise, quoi que ce soit à l'ordre donné par le Créateur lorsqu'il a allumé la Ménorah ?

On peut expliquer ce sujet à travers l'enseignement du Hidoushé Harim qui nous donne une allusion extraordinaire. Pour quelle raison le mois de la Teshouva (le mois qui précède Rosh Hashana) s'appelle-t-il Eloul אלוּל ? L'allusion est dans le verset des Psaumes (100 v. 3) :

דָּעוּ כִּי ה', הוּא אֱלֹהֵי קִיּוֹם: הוּא-עָשָׂנוּ, וְלֹא (וְלוֹ) אֲנַחְנוּ עָמוּ, וְצ' אֵן מְרַעִיתוֹ.

Reconnaissez que l'Eternel est D.ieu: c'est lui qui nous a créés; nous sommes à lui, son peuple, le troupeau dont il est le pasteur.

Cependant il a une différence entre la manière dont le texte est écrit et dont il est lu (le texte entre parenthèses dans le verset ci dessus est celui qui est lu), ce qui est écrit est :

דָּעוּ כִּי ה', הוּא אֱלֹהֵי קִיּוֹם: הוּא-עָשָׂנוּ וְלֹא אֲנַחְנוּ עָמוּ, וְצ' אֵן מְרַעִיתוֹ

Reconnaissez que l'Eternel est D.ieu: c'est lui qui nous a créés ; et nous ne sommes pas son peuple, le troupeau dont il est le pasteur.

Alors que dans ce qui est lu, le mot **וְלֹא** est transformé en **וְלוֹ** ce qui donne la première traduction rapportée:

Reconnaissez que l'Eternel est D.ieu: c'est lui qui nous a créés; nous sommes à lui, son peuple, le troupeau dont il est le pasteur.

L'explication de cette différence entre ce qui est écrit et ce qui est lu (qui a forcément une signification) est que, si nous, peuple d'Israël, avons des fautes, à D.ieu ne plaise, alors nous allons d'après ce qui est écrit « et nous ne sommes pas son peuple, le troupeau dont Il est le pasteur », c'est à dire que nous ne sommes pas le peuple du Saint béni soit-Il, à D.ieu ne plaise. Par contre si nous n'avons pas de fautes, ou bien si nous nous repentons, si nous faisons Teshouva sur nos fautes, alors ce verset signifie selon ce qui est lu c'est à dire « nous sommes à lui, son peuple, le troupeau dont Il est le pasteur » c'est à dire qu'alors nous sommes le peuple d'Hashem.

Il s'avère donc que l'objectif de la Teshouva est de transformer le mot וְלֹא (négatif, de l'expression וְלֹא אֲנַחְנוּ עָמוּ « nous ne sommes pas son peuple ») en **וְלוֹ** (ce qui permet de lire וְלוֹ אֲנַחְנוּ עָמוּ nous sommes à lui, son peuple). En conséquence le mois de la Teshouva est appelé Eloul אלוּל qui est constitué des deux mots וְלוֹ et וְלֹא afin de nous signifier, en allusion, que le service de l'homme consiste (par sa repentance) à transformer le וְלוֹ en וְלֹא (notre service consiste à transformer « nous ne sommes pas Son peuple » en « Nous sommes Son peuple »).

On peut donner de plus, sur le mode allusif, la raison pour laquelle le commandement de se repentir est appelé en Hébreu תשובה. En fait la différence entre (les valeurs numériques de) **לֹא** et **לוֹ** est 5 (**לֹא=31** et **לוֹ=36**), c'est à dire (selon la manière de désigner les chiffres en Hébreu) la lettre ה. Or, nous savons que nous, peuple d'Israël, lorsque nous avons reçu la Torah au mont Sinai, Torah constituée de 5 livres, nous sommes devenus le peuple d'Hashem et donc avons eu le mérite d'être אֶנְחֵנו עִמּוֹ « **nous sommes à lui**, son peuple », cependant après que nous ayons fauté devant Lui alors nous avons perdu cette valeur de ה=5 du mot לוֹ qui est devenu לֹא selon l'expression וְלֹא אֶנְחֵנו עִמּוֹ « nous ne sommes pas son peuple », à D.ieu ne plaise.

En conséquence Hashem nous a donné la Mitsva de la Teshouva תשובה ce mot étant constitué de תשוב-ה pour nous signifier que l'obligation qui repose sur nous est de ramener le chiffre ה=5 à sa place afin que nous ayons le mérite de אֶנְחֵנו עִמּוֹ « **nous sommes à lui**, son peuple ».

Nous enseignons dans la Guémara (Guittin 60a) : « Rabbi Yo'hanan enseigne, **le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites** (la Torah Orale), comme il est écrit (Exode Ch. 34 v. 27) :

כִּי עַל-פִּי הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה, כָּרַתִּי אִתְּךָ בְּרִית וְאֵת-יִשְׂרָאֵל.
car c'est par ces paroles que j'ai conclu une alliance avec toi et avec Israël."

Il nous faut comprendre pourquoi c'est uniquement par la Torah Orale que le Saint béni soit Il a contracté une alliance avec Israël et non par la Torah écrite.

Le Maharal de Prague dans son livre Tiféret Ysraël éclaire cela. Il nous explique :

- de la même manière que pour la Torah écrite il y a un parchemin fait avec la peau d'une bête pure sur laquelle est écrit le Séfer Torah, de même la Torah orale à besoin d'un « parchemin » sur lequel elle sera « écrite ». De quel parchemin s'agit il ? C'est **la bouche de l'homme qui s'adonne à l'étude de la Torah Orale** (et c'est pour cela que cette Torah s'appelle Torah Orale ou dans une traduction plus proche du texte תורה שבעל פה « **Torah qui est sur la bouche** »).

On peut dire qu'à travers la Torah écrite sur un parchemin fait de la peau d'un animal pur, il n'y a pas de preuve formelle du lien particulier qu'il y a entre Ysraël et leur Père qui est « dans les cieux » car, en vérité, même un non-juif peut prendre chez lui un rouleau de Séfer Torah. Par contre en ce qui concerne la Torah Orale dont le parchemin est la bouche des enfants d'Ysraël, qui s'adonnent à son étude, en cela il y a une spécificité du peuple d'Israël vis-à-vis de tous les autres peuples car leur bouche même devient le « parchemin » de la Torah Orale.

C'est pour cela que les sages nous enseignent (Guittin 60 a) « les enseignements oraux, il est impossible de les mettre par écrit » car l'essentiel de la Torah Orale est de purifier la bouche afin qu'elle devienne le « Parchemin » saint et, en conséquence, le Saint béni soit-Il a contracté une alliance avec Israël uniquement en vue de l'étude de la Torah Orale.

Maintenant observons une chose extraordinaire, dans la Torah Orale, il y a comme nous l'avons mentionné 36 traités (Talmudiques) afin de nous dire, sur le mode allusif, qu'en s'adonnant à l'étude de la loi Orale, l'homme juif devient un « parchemin » pour la Torah, et de ce fait, il a le mérite de transformer les lettres לֹא (de עִמּוֹ « nous ne sommes pas Son peuple ») en לוֹ (de אֶנְחֵנו עִמּוֹ « nous sommes Son peuple »), et c'est pour cela que le Saint béni soit-Il n'a contracté d'alliance avec Israël qu'à travers les לוֹ= 36 traités

Talmudiques. Car en fait c'est seulement avec ces 36 traités Talmudiques qu'il est possible de transformer לל en לו.

Il est possible maintenant d'expliquer selon ce qui précède, les propos du Psalmiste (Psaumes 111, v. 10) :

רֵאשִׁית חֵכְמָה, יִרְאַת ה' שִׁכְל טוֹב, לְכָל-עֲשִׂיהֶם; תְּהִלָּתוֹ, עַמְדָּת לְעַד.

Le début de la sagesse, c'est la crainte de l'Eternel, gage de précieuse bienveillance pour ceux qui s'en inspirent. Sa gloire subsiste à jamais.

Nous expliquons cela à partir de la Halakha [loi juive] suivante. Nous savons qu'un parchemin de Séfer Torah ou de Téfilin doit être « tanné » gratuitement (sans intérêt, de manière désintéressée, uniquement pour la Mitsva), c'est à dire « Léshem Shamaym » « au nom du ciel » [sans aucun profit]. De ce fait, même la bouche et le corps d'un homme qui sont le « parchemin » de la loi Orale doivent être « tannés » sans en tirer d'intérêt. Il apparaît que le « tannage » de la bouche et du corps de l'homme se font lorsque l'homme amène sur lui la crainte du ciel. C'est l'explication de ce dernier verset des Psaumes « רֵאשִׁית = le début = avant » de s'adonner à l'étude de la loi Orale (la sagesse) il faut qu'il y ait יִרְאַת ה', la crainte du ciel qui est le « tannage désintéressé » (« Léshem Shamaym ») du corps de l'homme et c'est seulement à partir de là que l'homme peut écrire la loi Orale sur « la table de son cœur ».

Il est connu que le candélabre, la Ménorah, dans le Beth Hammiqdash, le Temple de Jérusalem, fait allusion à la Torah, comme l'expliquent les sages (Bava Vatra 25b) « celui qui veut acquérir la sagesse, n'a qu'à aller vers le sud, et ton indice est que la Ménorah est au sud » (car la Ménorah était du côté sud du Beth Hammiqdash)

Nous voyons de là que la finalité du service de l'allumage de la Ménorah au Temple, celle-ci était au sud, est de faire descendre la lumière de la Torah sur le peuple d'Israël. C'est pour cela que celui qui veut être Sage dans la Torah d'Israël doit « aller au sud » c'est à dire penser, se concentrer vers le sud, vers la Ménorah, afin d'attirer la lumière de la Torah.

En conséquence, enseigne la Hatam Sofer, la forme de la Ménorah qui était dans le Temple, rappelle la Torah Orale. En effet, la Ménorah était constituée de sept branches ; une branche centrale de laquelle sortaient trois branches d'un côté et trois branches de l'autre. Ces six branches rappellent la Torah Orale qui est contenue dans six ordres [Ces six ordres sont :

- **Zé'ra'im** (semences) : Cet ordre traite principalement des lois relatives à l'agriculture et aux bénédictions.
- **Mo'èd** (rendez-vous / fête) : Cet ordre traite principalement des lois relatives au calendrier comme le Shabbath et les fêtes.
- **Nachim** (femmes) : Cet ordre traite principalement des lois relatives au mariage et de sujets qui y sont liés comme le divorce ou la fidélité conjugale mais aussi des vœux et du naziréen.
- **Nézikin** (dommages) : Cet ordre traite principalement des lois relatives aux droits civil et pénal, de l'idolâtrie, d'éthique et de morale.
- **Qaddachim** (objets sacrés) : Cet ordre traite principalement des lois relatives à l'abattage rituel (che'hita), aux sacrifices et au Temple.
- **Taharot** (puretés) : Cet ordre traite principalement des lois relatives à la pureté et à l'impureté rituelle.

] tandis que la **branche centrale** de la Ménorah rappelle **la crainte du ciel**. C'est pour cela que le Saint béni soit-Il nous a ordonné :

בְּהַעֲלֹתְךָ, אֶת-הַנֵּרוֹת, אֶל-מוֹל פְּנֵי הַמְּנוֹרָה, יֵאִירוּ שִׁבְעַת הַנֵּרוֹת.

Quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face de la Ménorah (du candélabre) que les sept lampes doivent projeter la lumière."

pour nous apprendre que la finalité de l'étude de la Torah Orale est « **vis-à-vis de la face du candélabre** », c'est à dire en face de la branche centrale qui rappelle la crainte du ciel. C'est à dire que l'étude de la Torah Orale est faite afin d'arriver à craindre le ciel comme il est écrit (Psaume 111 v 10) «

רֵאשִׁית חֵכְמָהּ, יִרְאַת ה'

Le début de la sagesse, c'est la crainte de l'Eternel

Nous apprenons des propos du Hatam Sofer un grand fondement qui est que le service de l'allumage de la Ménorah, dans le temple, était fait pour faire descendre sur Israël la crainte du ciel avec la Torah Orale. Car, comme nous l'avons vu la branche du milieu de la Ménorah nous donne en allusion la crainte du ciel et les six autres branches rappellent les six ordres de la Mishna qui contiennent toute la Torah Orale. D'après ce que nous avons expliqué, les deux choses sont liées car avant il faut posséder la crainte du ciel qui est l'aspect « tannage » du parchemin de manière désintéressée afin que l'homme soit prêt pour recevoir sur lui la Torah Orale et c'est ce qu'explique Rashi « Cela est à l'éloge de Aharon qui n'a rien changé [à l'ordre reçu] (Sifri) », c'est à dire par le fait que Aharon a allumé la Ménorah dans le Beth Hammiqdash, il a fait descendre sur Israël la crainte du ciel et la lumière de la Torah Orale et de ce fait il a modifié les lettres לא de עַמּוֹ וְלוֹ אֶנְהֵנוּ (nous ne sommes pas Son peuple) en לוֹ de עַמּוֹ וְלוֹ אֶנְהֵנוּ « nous sommes Son peuple » et c'est là l'explication de Rashi :

לְהַגִּיד שִׁבְחוֹ שֶׁל אַהֲרֹן, שֶׁל אֵשׁ שֶׁנָּהַג:

Que nous pouvons traduire par : « **pour montrer l'éloge de Aharon qui a changé א' ל' ;** », c'est à dire qui a transformé א' ל' en לוֹ.

Il est connu que la Torah est interprétée selon **treize règles d'interprétation** que nous énonçons tous les matins dans la prière (de Sha'harith) « Ribbi Yshmael enseigne : la Torah est interprétée selon treize règles d'interprétation : « à fortiori » (première règle) « le Guézéra Shawa¹ » (seconde règle) etc .. ». A ce propos, le Maggid de Mézeritch enseigne que ces treize règles d'interprétation rapportées par Ribbi Yshmael font référence aux treize attributs de miséricorde de l'Eternel

אֵל רַחוּם וְחַנוּן--אֶרְךָ אַפַּיִם, וְרַב-חֶסֶד וְאֱמֶת. נִצֵּר חֶסֶד לְאֵלֵפִים, נִשְׂא עוֹן וְנִשְׁע וְחַטָּאָה; וְנִקְיָה
tout puissant, clément, miséricordieux, tardif à la colère, plein de bienveillance et d'équité; il conserve sa faveur à la millième génération; il supporte le crime, la rébellion, la faute, et les absoudre

S'il en est ainsi, il ressort que l'attribut « Qel » « tout puissant » est en regard du premier principe d'interprétation « Qal wa' homer » « raisonnement a fortiori », l'attribut D.ivin רַחוּם « Miséricordieux » est en regard du second principe d'interprétation de la Torah « Guézéra Shawa », en conséquence, lorsqu'un Juif interprète la Torah en utilisant une des treize règles, il réveille l'attribut de miséricorde Divin correspondant (par exemple lorsqu'il fait un raisonnement « a fortiori » dans la Torah, il réveille l'attribut « Tout puissant », et ainsi de suite)

¹ Ce « principe d'interprétation » consiste à avoir les mêmes lois lorsque des expressions sont égales dans deux contextes différents. Cette règle ne s'applique pas n'importe comment : il faut que par tradition de maître en élève, depuis le mont Sinaï, nous sachions qu'il y a une « Guézérah Shawah ».

De ce qui précède, nous comprenons bien les propos des Sages rapportés plus haut : « **Rabbi Yo'hanan enseigne, le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites** (la Torah Orale) ». Car, du fait « **qu'il n'y a pas de Tsaddiq [juste] sur terre qui ne fautera pas** », comment le Saint béni soit-Il pourrait-il contracter une alliance avec Israël ? N'est-il pas forcé qu'ils fautent ? et en conséquence, à Dieu ne plaise, ils devraient être punis ! Cependant, comme Israël s'adonne à l'étude de la Torah Orale, qui s'interprète avec les treize règles, et de ce fait Israël réveille les treize attributs de miséricorde à propos desquels il est rapporté dans le Talmoud (Bérakhot 7a), sur le verset (Exode Ch. 33 v 19)

וְחָנַן תִּי אֶת-אֲשֶׁר אָחִין

alors je ferai grâce à qui je devrai faire grâce
[le Talmoud rajoute] **même s'ils n'en sont pas dignes**

וְרַחֲמֵי אֶת-אֲשֶׁר אָרַחֵם.

et je serai miséricordieux pour qui je devrai l'être.
[le Talmoud rajoute] **même s'ils n'en sont pas dignes**

Ainsi il s'avère que même si les enfants d'Israël ne sont pas « entiers » [sans faute], le Saint béni soit-Il est miséricordieux envers eux et de ce fait « le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites (la Torah Orale) » [qui réveillent les attributs de miséricorde].

D'après cela nous comprenons l'enseignement des Sages dans le Midrash (Wayqra Rabba 7, 3) « tous les exils ne sont rentrés [à la maison, en Terre d'Israël] que par le mérite des Mishnayoth (la Mishna constitue la base de la Torah Orale) comme il est écrit (Osée, Ch 8 v. 10)

גַּם כִּי-יִתְנוּ בְּגוֹיִם, עֵתָה אֶקְבְּצֵם;

Mais ils ont beau prodiguer leurs présents parmi les nations, maintenant je les rassemble »

Le « Maténoth Kéhouna » interprète ce verset par : « **כי-יתנו בגוים** » le mot יתנו est de la même racine que « Mishna » en Araméen, et donc notre verset se traduit par « lorsque les Juifs étudient la Torah Orale, alors se réalisera « maintenant Je les rassemble » », c'est à dire que Hashem rassemblera tous les enfants d'Israël et les délivrera. On voit de là que la délivrance future/finale sera obtenue par le mérite de la Torah Orale.

Combien est extraordinaire l'allusion donnée par le Rav Yossef Haim Zonnenfeld ZaTsaL à propos du verset (Isaïe Ch. 1 v. 26-27) :

וְאֲשִׁיבָה שׁ פִּטְיֶיךָ כְּבָרְאֵשׁ נֹה, וְיִעֲצִיבְךָ כְּבַתְחֻלָּה; אֲחֻרֵי-כֵן, יִקְרָא לְךָ עִיר הַצְּדָקָה--קִרְיָה, נְאֻמָּנָה.

Je restaurerai tes juges comme autrefois, tes conseillers comme à l'origine. Ensuite, on t'appellera ville de Justice, cité fidèle.

צִיּוֹן, בְּמִשְׁפַּט תִּפְדָּה; וְשָׁבִיָּה, בְּצִדְקָה.

Sion sera sauvée par la justice, et ses pénitents par la vertu.

תלמוד «Sion sera sauvée par la justice » a la même valeur numérique que « **בְּמִשְׁפַּט תִּפְדָּה** » tandis que « **וְשָׁבִיָּה, בְּצִדְקָה** » et ses pénitents par la vertu » a la même valeur numérique que « **תלמוד בבלי** » !!

C'est à dire que par le mérite de ces deux Talmoud (de leur étude) la délivrance future viendra. En fonction de ce que nous avons déjà vu, cela signifie que comme pour obtenir la délivrance future il faut une grande miséricorde comme l'écrit le prophète (Isaïe Ch. 54 v. 7) :

כְּרִגְעָה קֵטָן, עֲזַבְתִּיךָ; וּבִרְחֻמִּים גַּדְלִים, אֶקְבְּצֶךָ.

Un court instant je t'ai délaissée, et avec une grande miséricorde je te rassemblerai.

De ce fait, Israël doit forcément s'adonner à l'étude de la Torah Orale, qui s'interprète selon les treize règles d'interprétation afin de réveiller de ce fait les treize attributs de miséricorde et ce afin de mériter de וּבִרְחֻמִּים גַּדְלִים, אֶקְבְּצֶךָ et avec une grande miséricorde je te rassemblerai.

En fait, l'interrogation des commentateurs à propos du texte des bénédictions sur la Torah institué par les Sages est connue. Dans cette bénédiction nous disons : « Source de bénédictions, Tu es, Eternel notre D.ieu, qui nous a **choisis** parmi les peuples et nous a donné la Torah ». Or, en fait, ce texte est étonnant. Les Sages ne disent pas dans le Midrash qu'avant le don de la Torah à Israël, l'Eternel a offert la Torah aux autres peuples qui ont refusé de l'accepter. A contrario, lorsque Hashem a offert la Torah à Israël, ceux-ci n'ont pas demandé (contrairement aux autres) « **qu'y est il écrit ?** » mais ont répondu d'une seule voix :

כָּל אֲשֶׁר דִּבֶּר ה', נַעֲשֶׂה וְנִשְׁמָע

Tout ce qu'a dit l'Éternel, nous **l'exécuterons et ensuite nous comprendrons**

S'il en est ainsi, Hashem a fait le tour des nations et leur a proposé de recevoir la Torah et ces nations ont refusé. Comment pouvons nous dire dans la bénédiction sur la Torah « qui nous a **choisis** parmi les peuples » ; il est clair qu'ici il n'y a pas de choix, il n'y a pas d'élection, mais l'Eternel a offert Sa Torah à toutes les nations et seulement nous, parmi toutes les nations, avons accepté de la recevoir.

La réponse est que lorsque Hashem a fait le tour des nations afin qu'ils acceptent la Torah, il s'agissait uniquement de la **Torah Ecrite**. Par contre, en ce qui concerne la Torah Orale, Hashem n'a pas voulu la donner aux nations mais l'a réservée au peuple d'Israël, conformément à l'enseignement des Sages « **le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites** (la Torah Orale) ». Car, en fait, l'essentiel de l'alliance entre le Saint béni Soit-Il et le peuple d'Israël se dévoile grâce à la Torah Orale, et cette partie (la Torah Orale), Il n'a pas voulu la donner aux nations mais la donner uniquement à Israël.

[La raison pour laquelle seul le peuple d'Israël a mérité la Torah Orale est que comme l'âme juive est une parcelle du « D.ieu d'en haut » (les non-juifs également mais une partie de lumière Divine moins « pure » qui est plus « matérielle », la Lumière Divine subissant moult transformations de la spiritualité la plus totale à une spiritualité la moins forte possible qu'on peut retrouver dans l'inerte) comme il est écrit (Dévarim/Deutéronome Ch. 32 v9) :

כִּי יִחַלַק ה', עַמּוֹ:

Car une part d'Hashem est Son peuple

Comme il en est ainsi (que le peuple d'Israël a une âme qui est une « parcelle du D.ieu d'en haut »), alors ils peuvent avoir une pensée, un raisonnement, qui va coïncider avec celle de la Torah, et comprendre la volonté du Créateur dans la recherche de la Halakha (la loi juive) applicable à chaque génération. C'est pour cela que nous faisons la bénédiction « Qui nous a choisis parmi toutes les nations », c'est à dire que comme le peuple d'Israël a une âme qui est

une parcelle du « D.ieu d'en haut » et sait avoir une pensée, un raisonnement, qui va coïncider avec celle de la Torah, en conséquence Hashem « nous a donnés Sa Torah » (suite de la bénédiction), et on n'évoque que « **Sa Torah** » (et non LA Torah) c'est à dire la **Torah Orale** afin de dévoiler à chaque génération Sa volonté, des enseignements qui ne sont pas explicites dans la Torah qui est écrite].

C'est ce que disent les Sages « **le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites** (la Torah Orale), c'est à dire que tout ce que les Enfants d'Israël s'adonnent à l'étude de la Torah, est pour éclaircir, atteindre et comprendre la volonté d'Hashem, que Son nom soit béni, volonté qui est enfouie dans la Torah écrite [et se dévoile par la Torah Orale], car c'est seulement ainsi que se dévoile l'alliance entre Israël et « leur Père qui est aux Cieux ». Car c'est l'habitude du fils fidèle (Israël) de peiner pour atteindre la vraie volonté de son Père, afin de Lui donner de la satisfaction. Et, pour cette raison, les Grecs se sont tant opposés à l'allumage de la Ménorah dans la pureté, car ils voulaient annuler la lumière de la Torah Orale du peuple d'Israël, afin d'annuler l'alliance contractée entre Israël et son « Père qui est aux Cieux ». Comme l'a dit Rabbi Yo'hanan « **le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites** (la Torah Orale) »

De ce fait, les Grecs, sachant que « **le Saint béni soit-Il n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour les paroles de Torah qui sont dites** (la Torah Orale) », et également sachant que la délivrance future (finale) ne viendra que par le mérite de la Torah Orale, se sont opposés à ce que les Enfants d'Israël s'adonnent à l'étude de la Torah Orale. En conséquence, ils dirent à Israël (Béréshith Rabba, 2, 5) « **écrivez sur une corne de bœuf que vous n'avez pas de part dans le D.ieu d'Israël** ».

Leur intention, en faisant cela, était qu'ils voulaient déraciner d'Israël cette notion que Ysraël est différent des autres peuples parce que leur âme est une « parcelle du D.ieu d'en haut ». En conséquence les Grecs ont dit « écrivez sur une corne de bœuf que vous n'avez pas de part dans le D.ieu d'Israël » et de ce fait que vous n'avez pas la possibilité d'atteindre [de connaître] la volonté du Saint béni soit-Il par la Torah Orale. C'est ce qui est écrit dans le texte de « Âl Hannissim » « **lorsque se dressa le royaume grec impie contre Ton peuple Israël pour lui faire oublier Ta Torah et transgresser les commandements de Ta volonté**», car la Torah Orale est la volonté d'Hashem.

De cela nous comprenons bien la raison pour laquelle, lorsque les Grecs sont entrés dans le Temple de Jérusalem, ils ont rendues impures toutes les huiles, car comme le service de l'allumage de la Ménorah était pour illuminer et faire descendre la lumière de la Torah Orale qui est donnée en allusion dans les branches (les 6 branches latérales) de la Ménorah, en conséquence, ils ont rendues impures toutes les huiles afin que les juifs ne puissent pas allumer la Ménorah et qu'ainsi soit annulée, à D.ieu ne plaine, la Torah Orale d'Israël.

Cependant, le Saint béni soit-Il, leur a prodigué un miracle dans le fait qu'ils ont trouvé une fiole d'huile pure, afin qu'ils puissent allumer la Ménorah dans la pureté et la sainteté, et faire descendre ainsi la lumière de la Torah Orale. En conséquence, dans la logique de ce miracle, c'est à dire de faire descendre la lumière de la Torah Orale, nous allumons, au cours des huit jours de 'Hanoukka 36 lumières en relation avec les 36 traités de la Torah Orale (du Talmoud), ce qui est également le sujet du « Or Hagganouz », la lumière cachée. Car, par la Torah Orale se dévoile cette lumière cachée, ce Or Hagganouz. (Et c'est pour cela que Adam Harishon, le premier homme a pu utiliser cette lumière pendant 36 heures, en regard des 36

traités de la Torah Orale, et ce afin de nous dire en allusion, que cette lumière se dévoile grâce à la Torah Orale, comme nous le voyons explicitement dans le Midrash Tan'houma (Noa'h §3) « **la lumière qui a été créée le premier jour [de la création] a été cachée par le Saint béni soit-Il pour ceux qui s'adonnent à l'étude de la Torah Orale, le jour et la nuit** »).

Maintenant nous comprenons bien la raison pour laquelle à Hanoukka il y a un dévoilement des treize attributs de miséricorde Divins. En effet, le principe directeur du miracle réalisé avec l'huile dans la Ménorah était afin de faire descendre la lumière de la Torah Orale (rappelée par les six branches de la Ménorah, hormis la branche centrale). Comme la Torah Orale réveille les treize attributs de miséricorde Divins, de ce fait lorsque nous allumons les lumières de Hanoukka, « du ciel » descend la lumière de la Torah et « automatiquement » les treize attributs de miséricorde Divins se réveillent. En conséquence ces jours sont appelés 'Hanoukka, qui est un langage d'éducation et d'apprentissage en vue de la délivrance future (et finale) qui viendra, comme nous l'avons vu, par l'étude de la Torah Orale.

Nous apprenons de tout ce développement que par la lumière de Hanoukka qui est le Or Hagganouz , la lumière cachée dans la Torah Orale, nous mériterons la délivrance future (et finale), **qu'elle vienne rapidement et de nos jours ! Amen !**

Hanoukka Saméya'h !!